



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 20403

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'article publié dans le journal France-Soir indiquant que l'Institut national de recherche sur la santé, qui dépend de la caisse d'assurance maladie, aurait réécrit les résultats d'une enquête épidémiologique relative aux salariés de l'usine d'aluminium Pechiney de Saint-Jean-de-Maurienne. Compte tenu de l'écho donné à cet article comme à celui du mensuel Politique Santé sur le même thème par les radios et télévisions et de l'inquiétude créée parmi les salariés et anciens salariés, puisqu'il est question de proportion anormale de maladies d'Alzheimer et de cancers, il souhaite que le Gouvernement apporte toutes les précisions sur la fiabilité de cette étude et sur les conséquences à en tirer. Il souhaite par ailleurs connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre si ces articles ne sont pas fondés pour que de tels faits ne se reproduisent pas.

Texte de la réponse

L'Inspection générale des affaires sociales a été chargée d'effectuer un contrôle de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) afin d'expertiser les procédures de validation des études et de préciser les conditions permettant au potentiel de compétence de l'institut d'être utilisé au mieux pour améliorer la prévention des risques professionnels. L'Inspection générale des affaires sociales a remis son rapport à la ministre de l'emploi et de la solidarité qui l'a rendu public en janvier 2000 et l'a transmis aux membres du Conseil supérieur de prévention des risques professionnels. L'Inspection générale a examiné avec une attention particulière les activités que développe l'INRS dans le domaine de l'expertise sanitaire. Celui-ci doit en effet développer un travail en réseau, notamment par voie de convention, avec l'ensemble des organismes d'expertise afin de participer à l'alerte des pouvoirs publics sur les sujets nécessitant une évolution de la gestion des risques. L'Inspection générale préconise une véritable alternance des partenaires sociaux pour la présidence du conseil d'administration ainsi qu'une clarification des relations entre l'Etat et l'INRS pour l'ensemble des missions réalisées tant pour les missions d'assistance technique que pour les travaux réalisés pour le compte de l'Etat. Les recommandations contenues dans ce rapport ont d'ores et déjà donné lieu à une réorganisation au sein de l'INRS. Elles seront examinées par ailleurs dans le cadre des travaux engagés par les partenaires sociaux sur le système français de prévention des risques professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20403

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5652

Réponse publiée le : 28 août 2000, page 5065